

Date: 25/09/2024

Visa Ligue: R16/2024

Visa FFSA/LIGUE: 615

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

LIGUE SPORT AUTOMOBILE
OCCITANIE MEDITERRANEE

Le Merleuil - Batiment B
48, Chemin de l'Homme Mort

30700 VALGALGUES

Tel: 04 66 25 51 67

Email: ligues@orange.fr

CEVENNES RACE TRACK RALLY

30 Novembre 2024

4^{ème} Edition

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'Alès organise le 30/11/2024 une compétition automobile régionale dénommée : CEVENNES RACE TRACK RALLY.

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA sous le permis d'organisation numéro **615** en date du **25/09/2024**.

Cet évènement ne compte pour aucun championnat de sport automobile **et se déroule conformément au règlement standard des courses de côtes reprenant les prérogatives d'une épreuve de format régional au niveau des licences ou TP permettant l'accès à cette compétition. (Licence RCC ou TPMR) (à l'exception des voitures admises cf. art 4.1).**

Chaque voiture n'aura qu'une personne à bord.

Organisateur technique

Nom : ASA ALES

Adresse : Traverse Lori TOSI – Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes
30 520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. ROGER Jean Marc	Licence n°3257
Commissaires Sportifs	M. PASCAL SOUBIELLE Jean François	Licence n°2806
	M. COULET Olivier (Secrétaire).....	Licence n°19312
Directeur de Course	M.HABOUZIT Marc	Licence n°7145
Directeurs de Course Adjoints	Mme HABOUZIT Christelle	Licence n°128356
	Mme CUCHEVAL Aurélie (Stag)	Licence n°340281
Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques adjoints	M. RAYER Patrick (Resp. Parc)	Licence n°40676
	M. NATEWAJKO Christophe	Licence n°43054
	M. JOURNAUX Yvon	Licence n°19327
	M. FOURTET David	Licence n°18310
	M. MANGEMATIN Christian	Licence n° 6507

	Mme CHABAUD Claudine	Licence 156447
	M. MOLINES Michel	Licence n°9502
	M. PEYRARD Guy.	Licence n°298381
Médecin responsable	M. ROMIEU M.	Licence n°
Chargé de la mise en place des moyens	M. ROSSEL Frédéric	Licence n°3954
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme CARBOU Véronique	Licence n°119788
	M. PRISTECHEPPA Ivan	Licence n°205325
	Mme VIDAL Magali	Licence n°179595
Chargé des moyens et de la sécurité	M. GISPER José	Licence n°3184
Chargé de presse		
Chargé des Commissaires de route	Mme CHANTAGREL Nathalie	Licence n°9549
Chronométrateurs		
	M. ALLE Jean Louis	Licence n°2267
Observateur	M.....	Licence n° _____

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 20 novembre 2024 par courrier (cachet de la poste faisant foi) ou le 22 novembre 2024 à minuit par mail à asa.ales30@yahoo.fr

Publication de la liste des engagés le 26 novembre à 20H00.

Vérifications administratives le vendredi 29 novembre de 09H45 à 11H45 et de 16h30 à 19H00 ; le samedi 30 novembre de 07H15 à 08H15.

Vérifications techniques le vendredi 29 novembre de 10H00 à 12H00 et de 16H00 à 19H15 ; le samedi 30 novembre de 07H15 à 8H30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 30 novembre à 08H45.

Briefings commissaires et pilotes le 30 novembre à 8H45.

Essais chronométrés le 30 novembre de 09H00 à 13H00.

Reconnaissance

- Les reconnaissances du tracé seront limitées à 3 passages avec une voiture de série à allure modéré avec au maximum 2 personnes à son bord, vendredi 29 novembre de 16H30 à 19H30 et le samedi 30 novembre de 7H30 à 8H45 après passage aux vérifications administratives.

Essais

- 1^{ère} montée le 30 novembre à partir de 9H00
- 2^{ème} montée à la suite de la première

Course

- 1^{ère} montée le 30 novembre à partir de 14H30
- 2^{ème} montée à la suite de la première
- 3^{ème} montée, après 17H30, en nocturne.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 29 novembre à 18H00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 29 novembre de 09H45 à 11H45 et de 16h30 à 19H00 ; le samedi 30 novembre de 07H15 à 08H15.

Vérifications techniques le vendredi 29 novembre de 10H00 à 12H00 et de 16H00 à 19H15 ; le samedi 30 novembre de 07H15 à 8H30.

dans les bâtiments du Pôle Mécanique Alès Cévennes - 30 520 ST MARTIN DE VALGALGUES.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Caterham Compétition - Pôle Mécanique d'Alès

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 80 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence (ou une demande de titre de participation accompagné d'un certificat médical de moins de 6 mois, modèles à télécharger sur le site de l'asa <https://www.asa-ales.fr>) et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'accès au paddock à des structures de plus de 80 m2 et tout événement s'y attachant sera soumis à autorisation de l'organisation.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA ALES - Traverse Lori TOSI

Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes – 30 520 St Martin de Valgalgues.

Jusqu'au 20 novembre 2024 par courrier (cachet de la poste faisant foi) ou le 22 novembre 2024 à minuit par mail à asa.ales30@yahoo.fr

Les droits d'engagement sont fixés à 460 €, réduits à 230 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 200 € pour les licenciés de l'ASA d'Alès.

Cumul des épreuves de samedi et dimanche : 820 € réduits à 350 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 300 € pour les licenciés de l'ASA d'Alès Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard des Rallyes. Tout autre véhicule pourra être autorisé en démonstration, à la discrétion de l'organisateur.

Les Véhicules Historiques de Compétition sont également acceptés, sous couvert de leur conformité au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Le nombre des engagés est limité à 120. Les doubles montes sont autorisées.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Les publicités seront définies dans le plan de pose.

En cas de non-respect de leurs applications, les droits d'engagement seront revus au montant non réduit.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le CEVENNES RACE TRACK RALLY se déroule sur un parcours non permanent (type course de côte) tracé dans l'enceinte du Pôle Mécanique d'Alès Cévennes.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents se rendront directement de leur parc d'assistance au départ.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur les parkings du Pôle Mécanique. Des emplacements de 30 m2 seront attribués par véhicule. Les informations complémentaires concernant l'assistance sont à indiquer dans le bulletin d'engagement.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10H00, le vendredi 30 novembre.

La présence d'une Bâche de sol et d'un extincteur sur l'emplacement du véhicule sont obligatoires.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans le paddock des concurrents.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Il n’y aura pas de panneau d’affichage physique.

Le tableau d’affichage sera visible à l’adresse de Patrick Soft : <https://www.pksoft.fr/FR/>

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Au PC Course - Tour de contrôle du Pôle Mécanique - du 29 novembre 16H00 au 01 décembre 20H00

Téléphone permanence n° 06 86 67 69 04

Centre de secours le plus proche : CH Alès Cévennes Téléphone n° 04 66 78 33 33

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à 8H45 le 30 novembre au pied de la tour de contrôle du Pôle Mécanique.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Le CEVENNES RACE TRACK RALLY se déroule selon le format d’une course de côte.

2 Séances d’essais chronométrés dont 1 obligatoire ;

3 Montées de Course

L’ordre et les horaires de départ de chaque groupe sont les suivants : ordre décroissant des numéros
Chaque voiture n’aura qu’une personne à bord.

Les doubles monte démarreront chacune des séances d’essai et montées de course.

La course se déroulera sur un parcours de 5 059 mètres à parcourir 1 fois.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit

Tout autre moyen de chauffe des pneumatiques est autorisé

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s’effectuera sur le cumul des temps des courses. Les classements suivants seront établis :
Général et Classes.

En cas d'abandon dans l'une des 3 montées de course, pour être classé, le pilote se verra crédité du double du moins bon temps de l'une de ses 2 manches.

En cas d'abandon sur 2 des 3 montées de course, le concurrent ne pourra être classé.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués : trophées

La remise des prix aura lieu sur le Pôle mécanique pendant la durée du Parc Fermé. Les pilotes ne se présentant pas à la remise des prix perdront leurs droits.

La remise des prix se déroulera 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires : 22 postes intermédiaires

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 1 extincteur 9kg poudre.

Nombre de commissaires lors de chaque manche : 22

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS. Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera équipée du matériel nécessaire à la réanimation.

Une équipe d'extraction est prévue dans le respect du cahier des charges.